

# Oyem/Forces de police nationale (FPN)/Journées nationales de la sécurité intérieure

## Familiariser la population avec les métiers de la police

ANS

Oyem/Gabon

Rapprocher la police de la population. Telle était la mission de la première édition des Journées nationales de la sécurité intérieure des Forces de police nationale (FPN) organisée dans notre pays sur le thème : "Mieux connaître les métiers de la sécurité intérieure". A Oyem, la manifestation a en effet permis aux responsables des différentes unités de police d'éduquer le public sur le fonctionnement de leurs structures respectives et les matériels utilisés au quotidien à cet effet.

A l'instar des autres provinces du pays, la première édition des Journées nationales de la sécurité intérieure des Forces de police nationale (FPN) a été organisée dans le Woleu-Ntem, notamment à Oyem, son chef-lieu. C'était en présence du gouverneur de province, Jean Gustave Meviane M'Obiang qui était accompagné des autorités administratives et judiciaires locales.

C'est la cour du commissariat central qui a prêté son cadre à cette manifestation ayant pour thème : "Mieux connaître les métiers de la sécurité intérieure". Le principal temps fort de la cérémonie aura été l'al-



Photo : D.R

Le colonel Nguimbi Mambinga, directeur régional de la Police urbaine Nord, déclinant les missions du policier. Photo du milieu : Les officiels s'imprégnant du fonctionnement des unités de police. Photo de droite : Le gouverneur de la province du Woleu-Ntem Jean Gustave Meviane m'Obiang visitant les stands.



Photo : D.R



Photo : D.R

locution circonstancielle du colonel Nguimbi Mambinga, directeur régional des polices urbaines Nord. Il a fait la genèse des Journées nationales de la sécurité intérieure des Forces de police nationale, en expliquant que celles-ci visent à rapprocher la police de la population. En effet, a déclaré le colonel Nguimbi Mambinga, la police gabonaise est née au moment de l'indépendance de notre pays en 1960, sous l'appellation de la sûreté nationale (DGSN), avant de se muer, en 1978, en commandement en chef des Forces de police nationale. Cette force de sécurité a pour missions d'assurer la sécurité des personnes et des biens, de maintenir et rétablir l'ordre public en faisant appliquer la loi et l'ensemble des règles et normes qui régissent le pays.



Photo : D.R

Grâce à cette exposition, les policiers ont fait connaître leur métier en se servant d'illustration.

**ETHIQUE ET DEONTOLOGIE**• L'exercice de ce métier exige, selon le colonel Nguimbi Mambinga, une éthique et un code de déontologie. Agent de l'autorité, le policier est dépositaire d'un certain nombre de pouvoirs (contrôle d'identité, perquisition, arrestation, garde à vue etc...). Toute

une série de textes fondamentaux, des lois et règlements définissent des limites, en prévoyant les conditions et les modalités d'exercice des pouvoirs de police judiciaire comme de la police urbaine. La police, a encore expliqué le directeur régional des polices urbaines Nord,

reste une institution étroitement contrôlée. Les modalités de contrôles sont nombreuses et variées. Elles portent essentiellement sur le comportement des agents qui, en toute occasion, doivent se révéler conformes aux préceptes d'éthique. Le fonctionnaire de police, en tant que représentant de l'Etat, se doit d'obéir en toutes circonstances à ces préceptes afin de répondre aux attentes des citoyens mais aussi pour améliorer l'action du service. Les comportements déviants sont sanctionnés tant par l'autorité hiérarchique que par l'autorité judiciaire lorsqu'ils révèlent une infraction pénale. **EDIFIER LE PUBLIC**• Revenant sur la structure qu'il dirige, le colonel Nguimbi Mambinga a expliqué que la direction régionale des polices urbaines Nord d'Oyem comprend : le commissariat de la ville

d'Oyem qui abrite la Sûreté urbaine, l'antenne provinciale de l'état-major de police d'investigation judiciaire (EMPIJ), l'antenne provinciale de lutte anti-drogue (Oclad) et une direction régionale de la police de l'air et des frontières (la Documentation). Les stands dressés à cette occasion ont permis aux responsables des unités opérationnelles de police exerçant dans la province du Woleu-Ntem d'éduquer un peu plus le public sur le fonctionnement de leurs structures respectives et le type de matériel qu'ils utilisent au quotidien dans le cadre de leur travail. Pour joindre l'utile à l'agréable, un cocktail a clos dans l'apothéose cette première édition des Journées nationales de la sécurité intérieure à Oyem. Rendez-vous a été pris pour la deuxième édition en 2017.

# Oyem/Education/Examens de fin d'année scolaire 2015-2016

## Les résultats du CEP sont connus

ANS

Oyem/Gabon

Avec un taux de réussite de 69,09% au Certificat d'études primaires (CEP) session 2016, la province du Woleu-Ntem s'en sort plutôt bien après une année scolaire perturbée par des grèves. Cependant, les admis doivent encore patienter avant de savoir s'ils sont aptes à passer en classe supérieure. Pour passer en sixième, il faut, en effet, que la note obtenue au CEP additionnée à celle de l'élève au cours de l'année scolaire sur tous les paliers, soit supérieure à 10.

LES résultats des épreuves du Certificat d'études primaires (CEP) session 2016 viennent d'être rendus publics sur toute l'étendue du territoire national. Au niveau de la province du Woleu-Ntem, ils sont, selon la directrice d'Académie provinciale Blandine Ntoug, assez satisfaisants dans l'ensemble puisqu'ils



Photo : D.R



Photo : D.R



Photo : D.R

Blandine Ntoug, directrice d'Académie provinciale du Woleu-Ntem: "Les résultats sont satisfaisants dans l'ensemble". Photo du milieu : Pluriers chefs d'établissements étaient présents lors de la proclamation des résultats. Photo de droite : Les élèves prenant connaissance des résultats du CEPE 2016.

font état d'un taux de réussite de 69,09%. C'est d'ailleurs Mme Ntoug elle-même qui a communiqué ces résultats, en présence du secrétaire général de préfecture Cyrrien Mebounne Esso, des responsables des différents établissements scolaires primaires de la circonscription-centre. C'est la grande cour de l'école d'application d'Oyem (EAO) qui a prêté son cadre pour la proclamation desdits résultats.

La province du Woleu-Ntem compte 45 centres d'examen. Sur les 3 182 candidats inscrits au départ, 3 125 se sont présentés effectivement dans les salles de classes. 57 candidats étaient donc absents. A la fin de la session, 2 159 candidats ont été déclarés admis, soit un taux de réussite de 69,09% pour toute la province septentrionale. Un résultat que Blandine Ntoug trouve assez satisfaisant dans l'ensemble. "Nous avons largement

dépassé la moyenne. Malgré les perturbations (...) au cours de cette année académique, nous avons fait mieux. Les enfants ont réussi à faire plaisir à leurs enseignants ainsi qu'à leurs parents. Toutefois, obtenir le CEP ne veut pas dire que l'enfant passe en 6e. Il est d'abord question de faire la moyenne de ce dernier. C'est-à-dire que la note obtenue au CEP additionnée à celle de l'élève au cours de l'année scolaire sur tous les paliers doit

donner une moyenne générale. Si cette moyenne est supérieure à 10, l'enfant passe en classe de 6e", a expliqué la directrice d'Académie provinciale. Et Mme Ntoug d'ajouter : "C'est parce qu'on ne fait plus le concours d'entrée en 6 dans les lycées et collèges que cette façon de procéder conditionne le passage de l'élève en classe de 6e". Les listes des admis par centre au CEP 2016 sont donc désormais affichées à

la direction d'Académie provinciale du Woleu-Ntem. Mais Blandine Ntoug assure: "nous allons ensuite envoyer les listes des admis au CEP 2016 aux différents chefs des circonscriptions scolaires des autres départements (Bitam au nord, Minvoul au nord-est, Mitziac et Medouneu dans le sud) afin qu'ils puissent les rendre publiques dans leurs bassins pédagogiques respectifs".